



Le 4 décembre 2020

Madame Nadine Girault  
Ministre des Relations internationales et de la Francophonie  
Édifice Hector-Fabre  
525, boulevard René-Lévesque Est  
4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5R9

Objet : Situation relative aux délais concernant l'obtention de la résidence permanente

Madame la Ministre,

En tant qu'élu des Français de l'étranger au Québec, je vous sollicite afin de vous sensibiliser sur la situation difficile vécue par de nombreux compatriotes en raison des délais d'attente observés actuellement pour l'obtention de leur résidence permanente.

Ce blocage dans leur démarche d'immigration permanente freine grandement leur projet de vie et leur intégration au Québec. En cette période de pandémie, l'incertitude et le stress générés par cette situation d'attente accentuent la précarité financière et les difficultés sociales pour un grand nombre d'entre eux.

Comme vous le savez, le Québec entreprend régulièrement des campagnes d'information en France afin d'encourager l'installation de ressortissants Français au Québec. Cela est à l'honneur de la relation spéciale et unique qu'entretiennent la France et le Québec. La réalité vécue actuellement contribue à une forme d'incompréhension et de désillusion comparativement au discours tenu à leur rencontre avant leur départ pour le Québec.

Il me ferait plaisir de me rendre disponible afin d'échanger de cette situation au moment qui vous conviendra.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Yan Chantrel  
Conseiller élu à l'Assemblée des Français de l'étranger



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC  
DÉLÉGATION GÉNÉRALE  
LA DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE  
PARIS

Paris, le 7 décembre 2020

Envoi par courriel :

Monsieur Yan Chantrel  
Conseiller élu à l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur le Conseiller,

Permettez-moi d'abord de vous remercier pour cette lettre dans laquelle vous souhaitez me sensibiliser aux délais d'obtention de la résidence permanente pour de nombreux ressortissants français. Comme vous, je suis préoccupée par le fait que des personnes qui ont déjà fait l'objet d'une sélection par le Québec doivent attendre si longtemps pour se voir confirmer leur résidence permanente par les autorités fédérales canadiennes.

Comme vous le savez peut-être, l'Accord Canada-Québec relatif à l'Immigration et à l'admission temporaire des aubains (dit Accord Gagnon-Tremblay-McDougall) confère au gouvernement du Québec la responsabilité exclusive en matière de sélection des immigrants sur son territoire. Pour les personnes qui sont en attente d'une décision quant à leur résidence permanente, cette étape est déjà franchie puisqu'elles ont en main leur Certificat de sélection du Québec (CSQ). Le gouvernement du Québec n'est donc pas en cause dans la situation que vous déplorez, car la résidence permanente relève du gouvernement fédéral canadien.

Vous soulignez à juste titre que le Québec mène régulièrement des campagnes de recrutement en France. La mission Journées Québec France qui vient d'avoir lieu a d'ailleurs permis à près de 1000 personnes (majoritairement françaises) d'obtenir un entretien d'embauche qui conduira certaines d'entre elles à obtenir un permis de travail temporaire avec un employeur québécois. Ce permis de travail est bien sûr à distinguer de la résidence permanente que vous évoquez dans votre lettre. Je ne doute pas que bon nombre de Français recrutés dans le cadre de cette mission seront séduits par la vie au Québec et souhaiteront s'y établir sur une base permanente. Le cas échéant, le Québec saura comme toujours répondre à ce désir, dans le respect des domaines de compétences partagés avec le gouvernement canadien.

Je vous suis très reconnaissante de partager avec moi les préoccupations des Français de l'étranger. Celles-ci seront prises en compte lors de mes échanges avec les autorités canadiennes en France.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Michèle Boisvert  
Déléguée générale du Québec en France  
Représentante personnelle du  
Premier ministre pour la Francophonie

66, rue Pergolèse  
75116 PARIS  
Téléphone: 01 40 67 85 10  
Télécopieur: 01 40 67 85 09

**Animateur :** « Elles, elles le sont, elles sont très directes, elles sont presque accusatrices. Jean-Baptiste Lemoine, qu'est-ce que vous répondez ? »

**Jean-Baptiste Lemoine :** « Elles sont claires et on l'constate, moi j'ai vue, j'ai été saisi par plusieurs cas similaires et donc j'ai prévu de m'en ouvrir à Mme Nadine Girault qui est justement chargée des .... Ministre chargée des relations internationales, de la francophonie à ce titre-là, elle est aussi une homologue. Et il se trouve qu'elle a également dans son portefeuille l'immigration.

Donc je crois que la réforme que portait le gouvernement du Québec a été un petit peu nuancée, que notamment il y a une clause de droit acquis qui permet aux Français établis, d'ordre et déjà établis, de pouvoir être pris en compte. Mais les délais qui sont évoqués à l'instant sont significatifs et les conseillers des Français de l'étranger avec lesquelles je me suis entretenu il y a ... une heure et demie, deux heures, m'ont également fait part d'un certain nombre de dossiers en attente. Et je peux vous dire que ça va être en haut de nos priorités dans la relation avec le Québec pour obtenir que... et bien qu'il y ait une prise en compte, que ces dossiers soient traités je dirais avec humanité et dignité. Donc ça veut dire aussi avec célérité.

Ça tombe bien, on a des processus de dialogue entre gouvernements puisque régulièrement il y a qu'on appelle la rencontre alternée des premiers ministres. Et donc, nous devrions au premier semestre 2021, tenir cette rencontre alternée, avec le premier ministre français, le premier ministre québécois euh, nul doute que je peux vous dire que ce sujet-là sera tout en haut de la liste ... euh ... des discussions. »

---